

CONDITIONS ET TARIFS



Produits et services
pour les particuliers

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change

Sommaire

P. 04 / 05 **OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE**

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Dates de valeur

P. 06 **BANQUE À DISTANCE**

P. 06 à 11 **VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT**

- Cartes
- Virements
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA
- Chèques
- Solution mobile
- Dates de valeur
- Produits et services n'étant plus commercialisés

P. 11 à 15 **OFFRES GROUPÉES DE SERVICES**

- Esprit Libre
- Autres offres groupées de services

P. 15 / 16 **IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS**

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

P. 17 / 18 **DÉCOUVERTS ET CRÉDITS**

- Facilités de caisse et découverts
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers

P. 19 à 22 **ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS**

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Autres services
- Dates de valeur
- Produits et services n'étant plus commercialisés

P. 23 / 24 **ASSURANCES ET PRÉVOYANCE**

- Assurances
- Prévoyance
- Santé
- Assurances liées à des produits bancaires
- Produits et services n'étant plus commercialisés

P. 25 **AUTRES SERVICES**

P. 25 **SUCCESSIONS**

P. 26 / 27 **GLOSSAIRE**

P. 28 **INTERMÉDIATION EN ASSURANCE**

P. 28 / 29 **RÉSOLUDRE UN LITIGE**

Vous trouverez ci-après le détail des conditions et tarifs de nos produits et services (hors clientèle de Monaco).

Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC lorsqu'ils sont soumis à la TVA.

Votre conseiller BNP Paribas se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site Internet mabanque.bnpparibas

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

► Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte	Gratuit
• Transfert de compte dans une autre agence BNP Paribas	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire Facilimouv (dans le cadre de la loi du 6 août 2015) Ce service permet un changement automatisé de la domiciliation vers votre nouveau compte de l'ensemble des prélèvements et virements récurrents enregistrés sur un compte ouvert dans une autre banque au cours des 13 derniers mois.	Gratuit
• Service de changement de domiciliation bancaire Facilidom Vous choisissez les émetteurs à informer de vos nouvelles coordonnées bancaires.	Gratuit
• Lettre de clôture juridique	39 €

► Relevés de compte

• Relevé standard (en ligne sur le site mabanque.bnpparibas ou papier)	
- Mensuel	Gratuit
- Autre périodicité : décadaire, quotidien (par relevé)	1,80 €
- Mensuel en braille	Gratuit
• Relevé récapitulatif annuel de frais	Gratuit
• Offre relevés Situation (en ligne sur le site mabanque.bnpparibas ou papier, par trimestre)	
- Formule 1 : reprend les comptes épargne (hors titres), classés selon le degré de liquidité (disponible ou à terme) et les crédits détenus	10 €
- Formule Reflets : composée de 5 relevés (Patrimoine en 6 familles reprenant avoirs et dettes, Comptes instruments financiers reprenant PEA et CIF, Revenus encaissés, Droits de garde et Coupons).	13 €
• Offre relevés en ligne : option de dématérialisation de vos relevés de compte (dépôt, épargne, titres) et des avis d'exécution, sous format électronique (PDF)	Gratuit
• Relevé Panorama : patrimoine et revenus (par trimestre)	17,50 €
- Autre périodicité (par relevé)	4,50 €
- Regroupement patrimonial supplémentaire (par regroupement)	8,70 €

► Tenue de compte

• Tenue de compte dont les relevés sont "dématérialisés"	
- Compte non équipé d'une offre groupée de services "Esprit Libre"	2 € par mois
- Compte équipé d'une offre groupée de services "Esprit Libre"	Gratuit
• Tenue de compte dont les relevés sont au format "papier"	
- Compte non équipé d'une offre groupée de services "Esprit Libre"	2,50 € par mois
- Compte équipé d'une offre groupée de services "Esprit Libre" -50%	1,25 € par mois

• Pour les clients âgés de moins de 26 ans	Gratuit
• Pour les clients majeurs protégés	Gratuit
• Pour les clients adhérents au programme Priority	Gratuit
• Tenue de compte inactif	30 € par an ⁽¹⁾ et par compte de dépôt (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)
• Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	18 €

► Services en agence

• Versement d'espèces	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
- Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible)	Gratuit
- Dans une autre agence	4,80 €
• Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'une autre agence (par opération)	20,50 €
• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Courrier mis à disposition au guichet (à l'unité)	7,50 €
- Forfait annuel (en nombre illimité)	75 €
• Frais de recherche de documents (à l'unité)	
- Duplicata de relevé de compte	12,90 €
- Document de moins d'un an	12,90 €
- Document de plus d'un an	27 €
- Photocopie supplémentaire	1 €
• Fourniture d'attestation (à l'unité)	
- Attestation simple	20,50 €
- Attestation complexe (avec recherches approfondies, sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes)	41 €
• Frais de location de coffre-fort : variable selon volume et garantie choisis (par an)	
- Volume jusqu'à 35 dm³ et garantie limitée à 30 500 €	125 €
- Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter
• Opération de change manuel : achat/délivrance de billets	Cours acheteur / vendeur
(par opération)	+ 5 €

► Dates de valeur

Versement ou retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque(s) en euros sur la France	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽²⁾⁽³⁾

(1) À concurrence du solde disponible sur ledit compte.

(2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

(3) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

L'évolution du tarif est à date anniversaire du contrat, pour les relevés Situation et Panorama.

Votre numéro client et votre code secret vous donnent accès, à tout moment, aux services de banque à distance sur Internet, sur votre mobile et par téléphone. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

Offre non cumulable avec un tarif promotionnel

-50% / 2^e carte

50 % sur 2^e carte (réduction sur la cotisation la moins élevée des 2 cartes fonctionnant sur le même compte)

-50% 18/24

50 % de réduction pour les 18-24 ans

-20% 16/24

20 % de réduction pour les 16-24 ans

-50% 1^{re} année

50 % de réduction la 1^{re} année

-50% 16/29

50 % de réduction pour les 16-29 ans



Carte équipée du paiement sans contact

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) :



Internet⁽¹⁾

Abonnement à mabanque.bnpparibas

Gratuit



Internet mobile⁽¹⁾

Abonnement à l'application « Mes Comptes »

Gratuit



Téléphone

Contactez votre conseiller

Soit directement à l'agence, soit sur sa ligne directe (numéro non surtaxé disponible sur mabanque.bnpparibas⁽²⁾).
Soit au moyen de votre messagerie sécurisée sur le site mabanque.bnpparibas⁽²⁾.

Contactez votre Centre de Relations Clients **3477** Service gratuit + prix appel

Accédez au serveur vocal (24/7) ou à conseiller clientèle (du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h, hors jours fériés).

Réclamation/exécution du contrat : **Contactez votre agence** (numéro non surtaxé disponible sur mabanque.bnpparibas⁽²⁾)



Téléphone mobile

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)

- Forfait mensuel (jusqu'à 15 SMS) 2 €
- Pour les 18-24 ans 1,20 €
- Au-delà du forfait, par SMS 0,20 €
- Solde Messagerie Service (SMS, solde du compte 1 fois par mois) 1 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Gamme cartes de paiement Visa (cotisation annuelle)

- Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit immédiat)
 - Carte Visa Infinite **-50% 2^e carte**))) 340 €
 - Carte Visa Premier **-50% 2^e carte -50% 18/24**))) 134 €
 - Carte Visa Classic **-50% 2^e carte -50% 18/24**))) 44,50 €
 - Carte BNP Net **-50% 2^e carte -20% 16/24** 52 €

- Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit différé)
 - Carte Visa Infinite **-50% 2^e carte**))) 340 €
 - Carte Visa Premier **-50% 2^e carte -50% 18/24**))) 134 €
 - Carte Visa Classic **-50% 2^e carte -50% 18/24**))) 44,50 €
 - Carte BNP Net **-50% 2^e carte -20% 16/24** 52 €

- Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement à autorisation systématique)
 - Carte Visa Electron **-50% 2^e carte -50% 18/24** 38 €
 - Carte MyB's (réservée aux 12-17 ans) **Gratuit**

- Option Tercéo** - Pour les cartes Visa Infinite, Visa Premier et Visa Classic (hors coût des intérêts débiteurs) **Gratuit**
Choix en magasin : option à activer lors du paiement.
Seuil : déclenchement au-delà du seuil choisi (également avec carte BNP Net).
À noter : les facilités de paiement Tercéo sont des crédits d'une durée inférieure ou égale à 90 jours. Le TAEG annuel est de 0,80 % en date du 02/11/2018.

- Option Provisio (associée à un crédit renouvelable)** **Gratuit**
Pour cartes Visa Classic, Premier et Infinite (hors coût des intérêts débiteurs).

- À chacun son image** - Pour les cartes MyB's, Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier (visuel personnalisé de la carte, cotisation annuelle)
 - Formule « Catalogue » ou « photo téléchargée » 12 €
(le service « photo téléchargée » n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} juin 2019)

- Gamme cartes de retrait (cotisation annuelle)**
 - Carte Cirrus (réseau MasterCard) 26 € **Gratuite** avec les cartes Visa Infinite et Visa Premier
 - Carte Visa Plus **-50% 2^e carte -50% 18/24** 26 €
 - Carte Livret Jeune, Livret A et carte Automatique (réseau BNP Paribas France) **Gratuit**

Gamme carte American Express (cotisation annuelle)

- Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit différé)
Une carte de même niveau est offerte pour le conjoint
 - Carte Platinum 590 €
 - Carte Gold **-50% 1^{re} année** 185 €
 - Carte Green **-50% 1^{re} année** 95 €

- Services complémentaires cartes** (cotisation annuelle)
 - Formule BNP Net : protection et assurance des achats électroniques intégrées aux cartes Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier **-20% 16/24** 26 € **Gratuite** avec la Carte Visa Infinite

- Sécurité - Cryptogramme Dynamique** (cotisation annuelle)
Pour cartes Visa Electron et Electron MyBs, Visa Classic⁽¹⁾ et Visa Premier⁽¹⁾ 12 € **Gratuit** avec la carte Visa Infinite⁽²⁾

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) **Gratuit**

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (par opération)

- Retrait d'espèces** (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Nombre de retraits mensuels gratuits	Hors Esprit Libre	Avec Esprit Libre
Carte Infinite, Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Illimité	Illimité
Carte Visa Classic et Provisio	3	6
Carte Visa Electron	0	1
Carte Visa Plus et Cirrus	0	0
Retrait, au-delà du nombre de retraits ci-dessus	1 €	
Pour les moins de 25 ans	Gratuit	
BNP Paribas Global Network*	Gratuit	
Global Alliance*	Gratuit	

- Pour les frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque dans la France d'Outre-Mer, la même tarification que dans la zone euro s'applique.

- BNP Paribas Global Network : réseau mondial des distributeurs automatiques de billets du Groupe BNP Paribas dans le monde.

- Global Alliance : accord entre plusieurs banques mondiales sur leur réseau de distributeurs automatiques de billets à l'étranger.

***Près de 52 000 distributeurs automatiques de billets dans une cinquantaine de pays.**

La liste des pays, des banques et du nombre de GAB est susceptible d'évoluer et est mis à jour et disponible sur le site mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger

(1) Hors coût fournisseur d'accès/opérateur. (2) Coût de connexion à Internet selon opérateur.

(1) Disponible sur les cartes équipées de la technologie sans contact uniquement. (2) Option appliquée par défaut.

Les paiements effectués en devises, par carte ou mobile, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa.

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro (par opération)			
Carte Visa Infinite		2 % + 2,20 €	
Autre carte		2,90 % + 3 €	
BNP Paribas Global Network*	Gratuit	(hors frais de change)	
Global Alliance*	Gratuit	(hors frais de change)	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque			
Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération)	Carte Visa Infinite	3 €	
	Autre carte	5 €	
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	Carte Visa Infinite	2 % + 3 €	
	Autre carte	2,90 % + 5 €	
Païement par carte (la carte est émise par la banque)			
Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération) Gratuit			
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	Carte Visa Infinite	2 % + 0,60 €	
	Autre carte	2,90 % + 0,90 €	
Pour les sommes remboursées par carte, la même tarification s'applique.			
Autres prestations (par opération)			
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit		
Rédition du code secret		9 €	
Rédition du code secret et du mot de passe de la Carte Visa Infinite	Gratuit		
Réfection de carte avant échéance		15 €	
- Détenteur d'un contrat de la gamme BNP Paribas Sécurité	Gratuit		
- Cartes Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Gratuit		
- Cartes Weezbee, Livret Jeune et Livret A	Gratuit		
Frais de recherche de documents, demande de facturette ou justificatif de retrait		12,90 €	
Envoi de carte à domicile (hors frais de recommandés postaux)		6 €	

Virements

Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'**IBAN** (International Bank Account Number) ou du **BBAN** (Basic Bank Account Number) et du **BIC** (Bank Identifier Code).

	Agence	Internet
Virement de compte à compte Frais d'émission et de réception par virement en euros	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (par opération) Opération libellée en euros, à destination ou en provenance de la zone SEPA		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) - Frais par virement standard - Frais par virement instantané vers compte hors BNP Paribas	5 €	Gratuit 1 €
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA Permanent) (En France et à Monaco) - Frais de mise en place d'un virement permanent - Frais par virement permanent Sur Internet, les virements tiers sont limités à 3 100 € par virement permanent.	Gratuit 1,50 €	Gratuit Gratuit
Commission additionnelle sur l'émission de virements SEPA (par opération) - Option urgent	6,50 €	-

La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco, de Saint-Marin, de la Principauté d'Andorre et de la cité de Vatican / le Saint-Siège.

	Agence	Internet
Réception d'un virement SEPA (virement standard ou instantané)	Gratuit	
Émission d'un virement non SEPA (par opération, frais partagés avec le bénéficiaire) Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA		
Frais d'émission par virement Commissions d'émission Frais additionnels de saisie + Commission de change sur les devises ⁽¹⁾	0,06 % mini 9,50 € 0,04 % mini 9,50 € 1 ‰ mini 15 € maxi 65 €	9,50 € 15 €
Vers filiale BNP Paribas (liste sur le site mabanque.bnpparibas ou en agence) Pour les clients adhérents au programme Priority	8 € 8 €	3 € Gratuit
Commissions additionnelles sur l'émission de virements non SEPA (par opération) - Sans frais pour le bénéficiaire (prise en charge des frais facturés à réception des fonds par la banque du bénéficiaire) - Émission d'un chèque à l'international - Information nécessaire absente ou incorrecte (BIC/IBAN) - Option urgent	20,50 € 27 € 12,90 € 6,50 €	20,50 € - - -
Frais de correspondants : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement. Une commission additionnelle sera imputée directement sur le montant de tout virement en dollars (USD) à destination de pays autres que les États-Unis, si le montant du virement est supérieur à 100 USD (frais de la banque correspondante aux États-Unis).		
Réception d'un virement non SEPA + Commission de change sur les devises ⁽¹⁾ , jusqu'à 75 000 € au-delà de 75 000 € minimum par opération		19 € 0,50 ‰ 0,25 ‰ 15 €

Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Autorisation et opposition sur prélèvement	Gratuit

(1) Ces frais s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte BNP Paribas en devises.

► Chèques

• Paiement d'un chèque	Gratuit	
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (hors frais postaux, à l'unité)	5 €	
• Frais de destruction de chéquier sur commande exceptionnelle et non retiré dans un délai de 2 mois	6 € / chéquier	
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en lettre suivie (incluant les frais postaux)	Gratuit	
• Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	9,90 €	
	Agence/CRC	Internet
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par opération)	16 €	Gratuit
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par opération)	16 €	Gratuit
• Demande de photocopie de chèque émis (à l'unité)		
- De moins d'un an	12,90 €	
- De plus d'un an	27 €	
- Photocopie supplémentaire	1 €	
• Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger (par opération)		
- Chèque ≤ 150 €	10 %	
- Chèque > 150 €	1 ‰ mini 27 €	
• Remise de chèque payable à l'étranger (hors frais du correspondant, par opération)		
Chèque ≤ 150 €	10 %	
Chèque > 150 €	1 ‰ mini 17,50 €	
- Chèque sans change	maxi 58 €	
- Chèque avec change	maxi 107 €	
+ Commission de change sur les devises, jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰	
au-delà de 75 000 €	0,25 ‰	
minimum par opération	17,50 €	
Frais de port (par opération)	16,95 €	

► Solution mobile

Paylib est une solution de paiement mobile gratuite et sécurisée permettant :

- de réaliser des opérations de paiement à distance par Internet via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sans saisir les données de sa carte bancaire. Les paiements s'effectuent en quelques clics grâce à un identifiant personnel et un code secret Paylib. C'est un mode de paiement accepté par plusieurs milliers d'e-commerçants (liste sur Paylib.fr) (« **Paylib en ligne** ») ;
- d'effectuer des paiements sans contact par smartphone dans les magasins équipés d'un TPE compatibles avec la technologie NFC⁽¹⁾ et proposant cette modalité de paiement (« **Paylib sans contact** »).
- Paylib permet également au Client d'ordonner **gratuitement** des virements (**instantanés** à partir du mois de juin 2019) via l'application mobile « Mes Comptes » sans saisir les coordonnées bancaires du bénéficiaire mais simplement son numéro de téléphone mobile⁽²⁾ (« **Paylib entre amis** »).
- Paylib **Gratuit**



(1) Offre disponible sur Smartphone NFC (Near Field Communication), dote d'une version d'Android supérieure à 4.4.

(2) Service de Virement SEPA occasionnel (opération libellée en euros, à destination ou en provenance de la zone SEPA) par SMS entre particuliers. Les virements peuvent être adressés à tous les titulaires d'un numéro de téléphone mobile français ou étranger et détenteurs d'au moins un compte bancaire en France Métropolitaine ou Monaco.

► Dates de valeur

Carte bancaire	En fonction du choix du débit de la carte
Émission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Émission d'un virement non SEPA	
- En euros ou devises	Date d'exécution de l'opération
Réception d'un virement non SEPA	
- En euros ou devises	Date de règlement de l'opération
Réception d'un virement SEPA	Date de règlement de l'opération
Paiement d'un prélèvement SEPA / TIP SEPA	Date d'exécution de l'opération
Paiement d'un chèque en France	Date d'exécution de l'opération
Paiement d'un chèque à l'étranger	Date d'exécution de l'opération - 1 jour calendrier
Remise de chèque en euros sur l'étranger	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
Remise de chèque en devises sur l'étranger	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

► Produits et services n'étant plus commercialisés / vos moyens et opérations de paiement

Cotisation à une carte Provisio MasterCard (par an)	30 €
Cotisation à une carte Weezbee	Gratuit

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

► Esprit Libre

Esprit Libre est une offre composée de services «Essentiels» et de services «Optionnels». Esprit Libre vous permet de bénéficier d'avantages tarifaires sur les produits et services détenus (non cumulables avec les offres promotionnelles ou dédiées).

► Mineurs

Carte principale	Visa Plus	Visa Electron/MyB's
■ Découverte (16-17 ans)		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Gratuit	Gratuit
Optionnels		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		
Solde Messagerie Service	Gratuit	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
BNP Paribas Sécurité (mensuelle)	1,98 €	1,98 €

Les Essentiels

Carte principale	Visa Plus	Visa Electron	Visa Classic	Visa Classic	Visa Premier	Visa Premier	Visa Infinite	Visa Infinite	sans carte
------------------	-----------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	------------

■ Initiative (18-24 ans)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Carte principale	0,85 €	1,58 €	-	-	-	-	-	-	-
------------------	--------	--------	---	---	---	---	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Carte principale	-	-	1,85 €	-	5,58 €	-	-	-	-
------------------	---	---	--------	---	--------	---	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Carte principale	-	-	-	1,85 €	-	5,58 €	-	-	-
------------------	---	---	---	--------	---	--------	---	---	---

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	-	-	-	-	-
----------------------	--------	--------	--------	--------	---	---	---	---	---

BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	-	1,52 €	1,52 €	-	-	-
---------------------------	---	---	---	---	--------	--------	---	---	---

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle par formule)	1,95 €	2,68 €	2,95 €	2,95 €	7,10 €	7,10 €	-	-	-
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---	---	---

Cotisation à une offre groupée de services (annuelle par formule)	23,40 €	32,16 €	35,40 €	35,40 €	85,20 €	85,20 €	-	-	-
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---	---	---

■ Référence, Premier, Infinite (à partir de 25 ans)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Carte principale	-	3,05 €	-	-	-	-	-	-	-
------------------	---	--------	---	---	---	---	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

Carte principale	-	-	3,57 €	-	10,77 €	-	27,34 €	-	-
------------------	---	---	--------	---	---------	---	---------	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

Carte principale	-	-	-	3,57 €	-	10,77 €	-	27,34 €	-
------------------	---	---	---	--------	---	---------	---	---------	---

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité	-	2,13 €	2,13 €	2,13 €	-	-	-	-	-
----------------------	---	--------	--------	--------	---	---	---	---	---

BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	-	2,93 €	2,93 €	2,93 €	2,93 €	2,93 €
---------------------------	---	---	---	---	--------	--------	--------	--------	--------

Autres services

Assurcompte	-	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €	0,96 €
-------------	---	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Situation Formule 1	-	-	-	-	-	-	-	-	3,21 €
---------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	--------

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle par formule)	-	6,14 €	6,66 €	6,66 €	14,66 €	14,66 €	31,23 €	31,23 €	7,10 €
---	---	---------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------

Cotisation à une offre groupée de services (annuelle par formule)	-	73,68 €	79,92 €	79,92 €	175,92 €	175,92 €	374,76 €	374,76 €	85,20 €
--	---	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------

Services complémentaires gratuits

• Abonnement à un service d'aide à l'épargne: Cascade

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Solde Messagerie Service

• Émission d'un virement SEPA⁽¹⁾ (cas d'un virement SEPA permanent) : mise en place et exécution de 2 contrats de virement permanent en agence

• Frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque gratuits par an

(1) Exclusivement entre comptes en euros et détenus en France et à Monaco.

Les Optionnels

Options Esprit Libre Initiative / Référence Premier, Infinite (mensualités supplémentaires)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

2 ^e Carte Visa Plus	1,08 €	1,08 €	-	-	-	-
--------------------------------	--------	--------	---	---	---	---

2 ^e Carte Visa Electron	-	1,58 €	1,58 €	-	-	-
------------------------------------	---	--------	--------	---	---	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

2 ^e Carte Visa Classic	-	-	1,85 €	1,85 €	1,85 €	-
-----------------------------------	---	---	--------	--------	--------	---

2 ^e carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	1,73 €	1,73 €	-	-
--	---	---	--------	--------	---	---

2 ^e Carte BNP Net	-	-	2,17 €	2,17 €	2,17 €	-
------------------------------	---	---	--------	--------	--------	---

2 ^e Carte Visa Premier	-	-	-	5,58 €	5,58 €	-
-----------------------------------	---	---	---	--------	--------	---

2 ^e Carte Visa Infinite	-	-	-	-	14,16 €	-
------------------------------------	---	---	---	---	---------	---

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

2 ^e Carte Visa Classic	-	-	1,85 €	1,85 €	1,85 €	-
-----------------------------------	---	---	--------	--------	--------	---

2 ^e carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	1,73 €	1,73 €	-	-
--	---	---	--------	--------	---	---

2 ^e Carte BNP Net	-	-	2,17 €	2,17 €	2,17 €	-
------------------------------	---	---	--------	--------	--------	---

2 ^e Carte Visa Premier	-	-	-	5,58 €	5,58 €	-
-----------------------------------	---	---	---	--------	--------	---

2 ^e Carte Visa Infinite	-	-	-	-	14,16 €	-
------------------------------------	---	---	---	---	---------	---

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : se reporter au tarif indiqué en page 07.

Facilité de caisse personnalisée

pour les 18-24 ans	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,16 €	-	-
à partir de 25 ans	-	2,25 €	2,25 €	2,25 €	2,25 €	2,25 €

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité Plus						
pour les 18-24 ans	0,42 €	0,42 €	0,42 €	-	-	-
à partir de 25 ans	-	0,80 €	0,80 €	-	-	-

Autres services

Assurcompte Plus	-	2,47 €	2,47 €	2,47 €	2,47 €	2,47 €
------------------	---	--------	--------	--------	--------	--------

Situation Formule 1						
---------------------	--	--	--	--	--	--

pour les 18-24 ans	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	-	-
--------------------	--------	--------	--------	--------	---	---

à partir de 25 ans	-	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	-
--------------------	---	--------	--------	--------	--------	---

Situation Reflets						
-------------------	--	--	--	--	--	--

pour les 18-24 ans	3,90 €	3,90 €	3,90 €	3,90 €	-	-
--------------------	--------	--------	--------	--------	---	---

à partir de 25 ans	-	4,18 €	4,18 €	4,18 €	4,18 €	0,97 €
--------------------	---	--------	--------	--------	--------	--------

Les Servissimes ⁽²⁾	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
--------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Option Couple ⁽³⁾	1,08 €	1,58 €	1,85 €	5,58 €	14,16 €	1,10 €
------------------------------	--------	--------	--------	--------	---------	--------

(2) Service plus commercialisé.

(3) Option Couple : facilité de caisse et 2^e carte de même niveau que la 1^{re}, sur un deuxième compte ; doublement du capital garanti pour chaque assuré du contrat Assurcompte.

Esprit Libre "A" avec une Carte Visa Plus ou une Carte Visa Electron et sans Facilité de caisse, suite à un incident de paiement sur le compte : cotisation à une offre groupée de services mensuelle allant de 1,95 € à 6,94 € pour Les Essentiels.

Autres offres groupées de services

Forfait de compte

(offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière)

Convention de compte de dépôt réservée à toute personne physique n'agissant pas pour ses besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier. Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut :

- tenue de compte, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron,
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- quatre virements SEPA mensuels, dont au moins un virement permanent,
- des prélèvements SEPA, TIP SEPA en nombre illimité,
- frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque gratuits par mois,
- abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphonie fixe, SMS, etc.) permettant la consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des virements SEPA et des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, (4 SMS maximum par mois)
- la fourniture de relevés d'identités bancaires (RIB),
- un changement d'adresse par an.

Gratuit

- Commission d'intervention :	
Par opération	4 €
Plafonnées à 5 opérations par mois	soit un plafond de 20 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾ :	
Par opération	10 €
Limités à 2 rejets par mois	soit un plafond de 20 €

Plafonnement global d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, applicable aux titulaires de l'offre Forfait de Compte*, pour les frais suivants :

- les commissions d'intervention,
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,
- le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- les frais de non-exécution de virement permanent,
- les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques,
- les frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire,
- les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

20 € par mois
et
maxi 200 € par an

*Applicable depuis le 1^{er} janvier 2019. Cf. Bon usage professionnel publié par la Fédération Bancaire Française (FBF) le 03/09/18.

Services Bancaires de Base

Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier :

- l'ouverture, tenue de compte et la clôture de celui-ci,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou virement (SEPA) ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,

Gratuit

- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron*,
- frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque gratuits par mois,
- la réalisation des opérations de caisse.

*L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. (notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l' Union européenne).

- Commission d'intervention :	
Par opération	4 €
Plafonnées à 5 opérations par mois	soit un plafond de 20 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾ :	
Par opération	10 €

Les clients titulaires des services bancaires de base bénéficient d'un plafonnement global à 25 € par mois d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte*, dont font partie notamment les commissions d'intervention et les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision.

* Voir rubrique "Clientèle identifiée comme fragile financièrement" page 16.

Gratuit

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement).

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

Les opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte sont comptabilisées du 26 du mois précédent au 25 du mois facturé.

Par opération, avec un plafond de 10 opérations par mois 8 €

Opérations particulières

• Frais par opposition à tiers détenteur	}	100 €
• Frais par saisie-attribution		
• Frais par saisie-conservatoire		
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur : 10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 euros ⁽¹⁾		
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		20 €
• Frais de lettre pour préavis de clôture juridique		20 €
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		33,50 €

(1) La commission d'intervention est prélevée séparément des autres frais inclus dans les forfaits de frais de rejets pour défaut de provision (chèque, virement permanent, prélèvement). Par exemple : pour un rejet de prélèvement pour défaut de provision, le forfait de frais de 10 euros sera prélevé : à hauteur de 4 euros pour la commission d'intervention et de 6 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait.

(1) Nouvel article L. 262, 5° du Livre des Procédures Fiscales. La nouvelle procédure de saisie administrative à tiers détenteur est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et remplace les procédures existantes suivantes : l'avis à tiers détenteur, l'opposition à tiers détenteur, la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes.

Incidents de paiement

La commission d'intervention incluse dans les forfaits des frais de rejet pour défaut de provision (chèque, virement, prélèvement) est prélevée séparément des autres frais inclus dans ces forfaits.

Par exemple pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 8 euros pour la commission d'intervention et de 42 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait.

Sur chèque (par opération)	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque ≤ 50 €	30 €
(Soit 8 € au titre de la commission d'intervention et 22 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Chèque > 50 €	50 €
(Soit 8 € au titre de la commission d'intervention et 42 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.	
Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels)	17,50 €
Demande de certificat de non-paiement	20 €
Sur carte (par opération)	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	25 €
Sur prélèvement SEPA (forfait par opération)	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
- Montant < 20 €	Gratuit
- Montant ≥ 20 €	20 €
(Soit 8 € au titre de la commission d'intervention et 12 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Sur virement permanent (forfait par opération)	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
- Montant < 20 €	Gratuit
- Montant ≥ 20 €	20 €
(Soit 8 € au titre de la commission d'intervention et 12 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)	
Lettre d'information préalable à la non-exécution d'un virement permanent	Gratuit

Clientèle identifiée comme fragile financièrement⁽¹⁾

Plafonnement global d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, applicable aux clients identifiés comme fragiles financièrement*, pour les frais suivants :	
- les commissions d'intervention - les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, - les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, - le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, - les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, - les frais de non-exécution de virement permanent, - les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques, - les frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire, - les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	25 € par mois

* Applicable depuis le 1^{er} janvier 2019. cf. bon usage professionnel publié par la Fédération Bancaire Française (FBF) le 11/12/2018.

(1) La situation de fragilité financière est appréciée sur la base de critères définis par la réglementation (articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier) à partir d'événements dont BNP Paribas a connaissance. Pour en savoir plus consulter le site mabanque.bnpparibas rubrique Ma banque s'engage (coût de connexion selon votre opérateur).

DÉCOUVERTS ET CRÉDIT

Facilités de caisse et découverts

Facilité de caisse automatique

(non proposée dans les conventions Services Bancaires de Base et Forfait de compte)

La Facilité de caisse automatique vous autorise un débit de 100 € pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours aux conditions stipulées ci-dessous :

- Taux nominal annuel des intérêts débiteurs au 01/12/2017	15,90 %
- Minimum forfaitaire d'agios par trimestre (non compris dans le TAEG)	7 €
- Frais de dossier annuels	Gratuit

Exemple : si vous utilisez votre facilité de caisse automatique pendant 15 jours, au taux de 15,90 % stipulé ci-dessus, le TAEG ressort à 17,13 %. Si vous dépassez votre autorisation de 10 % pendant 10 jours, au taux de 18,40 % incorporant la majoration ci-dessous, le TAEG ressort à 17,31 %.

Facilité de caisse personnalisée

- Taux nominal annuel des intérêts débiteurs	Personnalisé ⁽²⁾
- Frais de dossier annuels	28 € (ou 26,52 € dans le cadre de l'offre groupée Esprit Libre)

La Facilité de caisse personnalisée vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant personnalisé et pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées dans les conditions de votre contrat. Vous bénéficiez par ailleurs d'une exonération d'agios dans la limite d'un seuil qui dépend du montant de votre facilité de caisse personnalisée (montant d'exonération indiqué dans les conditions de votre contrat).

Découvert

Taux nominal annuel des intérêts débiteurs	Personnalisé ⁽²⁾
Frais de dossier montant ≤ 5 000 €	45 €
> 5 000 €	60 €

Facilité de caisse (automatique ou personnalisée) et découvert non autorisé ou en dépassement

Majoration appliquée au taux nominal annuel des intérêts débiteurs de votre contrat + 2,50 % (dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France)

Mise en place d'un découvert amortissable ≤ 3 000 €	32 €
> 3 000 €	64 €

Crédits à la consommation

Assurance emprunteur facultative sur les prêts personnels

Par an, sur le capital emprunté	de 0,384 % à 1,584 %
---------------------------------	----------------------

Souscription en ligne d'un prêt personnel

(voir les prêts proposés sur le site mabanque.bnpparibas)	
Frais de dossier	Gratuit

Prêts personnels

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté	1 %
	mini 75 €

Le solde de votre compte doit être créditeur. Néanmoins, votre conseiller BNP Paribas reste à votre disposition pour étudier, avec vous, une souplesse de trésorerie personnalisée. Le coût total de votre facilité de caisse ou découvert dépend de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur. Ce coût intègre également les frais de dossier, le cas échéant.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. Consultez votre conseiller ou le site mabanque.bnpparibas

(2) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, et disponibles sur le site Internet www.banque-france.fr (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie "crédits de trésorerie".

• Prêts Energibio et Auto Écologique

Frais de dossier

Gratuit

• Prêts étudiants

Demandez à votre Conseiller le taux qui vous est réservé en fonction des accords passés avec votre école ou votre université.

• Autres services (par opération)

Modification du quantième de remboursement (selon type de prêt)	41 € ou 0,25 % du capital restant dû
Rédition du plan de remboursement	Gratuit
Réaménagement de dossier	36,50 €
Lettre de situation	16,10 €
Lettre de confirmation de solde	Gratuit
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt >200 000€)	47 €

• Provisio (crédit d'un an renouvelable) frais de dossier

Gratuit

• Assurance facultative Provisio

Par mois, sur le montant utilisé du crédit de 0,12 % à 0,65 %

• Crédits immobiliers

BNP Paribas vous propose une large gamme de prêts immobiliers. Votre conseiller est à votre disposition pour une étude personnalisée de votre projet.

• Assurance BNP Paribas Atout emprunteur par an sur le capital emprunté

Prêts amortissables de 0,03 % à 1,11 %

• Commission d'ouverture (proportionnelle au montant emprunté)

1,10 %

Prêts immobiliers	mini 500 €
Prêts à l'Accession Sociale	mini 400 € maxi 500 €
Demande en ligne sur le site mabanque.bnpparibas	réduction de 50 %
Prêts Épargne Logement et Taux Zéro+	Gratuit

• Réaménagement de prêt (proportionnel au capital restant dû)

2 %

Prêts immobiliers	mini 630 € maxi 2 100 €
Prêts à l'Accession Sociale	maxi 500 €

• Autres prestations

Modification ou suspension contractuelle des mensualités	Gratuit
Modification de la date de prélèvement (proportionnel au capital restant dû)	0,25 %
Rédition d'un tableau d'amortissement	33 €
Radiation d'hypothèque	56 €
Demande de décompte (pour les prêts mis en place avant le 1 ^{er} juillet 2016)	30 €
Demande de décompte (pour les prêts mis en place à partir du 1 ^{er} juillet 2016)	Gratuit
Convention de rechargement	50 €
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	47 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Pour répondre à chacun de vos projets, telle la constitution ou l'optimisation de votre patrimoine, la préparation de votre retraite, BNP Paribas vous propose un ensemble de solutions personnalisées.

• Épargne bancaire

• Tenue de compte d'épargne inactif

(au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) : sans frais⁽¹⁾

• Comptes épargne et livrets, taux nominal annuel en vigueur au 01/12/2019

Livret A	0,75 % net ⁽²⁾
Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75 % net ⁽²⁾
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % net ⁽²⁾
Compte Épargne	0,05 % brut
Livret Jeune	1,25 % net ⁽²⁾

• Épargne logement, taux nominal annuel en vigueur au 01/12/2019

Compte Épargne Logement	0,50 %
Plan Épargne Logement	1,00 %
Transfert vers une autre banque	65 €

• Cascade (service d'épargne automatique), cotisation par an

9,50 €

• Placements financiers

• OPC BNP Paribas (gérés par BNP Paribas Asset Management) :

SICAV et FCP hors Banque Privée France et offre retraite

	Droits d'entrée maxi	Frais de gestion directs maxi TTC	Frais de gestion indirects maxi TTC
OPC – Actions	0,50 % à 2,40 % (dégressif)	0,30 % à 2 %	0 % à 1,50 %
OPC – Obligations et autres titres de créances	0,25 % à 2 % (dégressif)	0,96 % à 1,20 %	0 %
OPC – Monétaires	0 %	0,50 %	0 %
Autres OPC	0,50 % à 2 % (dégressif)	1,20 % à 1,60 %	0 % à 1,60 %

BNP Paribas vous informe qu'une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

Commission complémentaire sur souscription d'OPC confrère, par ordre 25 €

• Assurance vie

Les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75 % maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat. Venez découvrir l'offre assurance vie de BNP Paribas auprès de votre conseiller ou sur le site mabanque.bnpparibas.

En complément de votre épargne disponible, des placements à terme, à l'exemple des dépôts à terme ou de parts de SCPI, peuvent être étudiés avec votre conseiller, pour répondre au mieux à vos besoins.

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolution au cours de l'année. Ils sont disponibles en agence ou sur le site mabanque.bnpparibas.

(1) Conformément à la loi.

(2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

• Offres Bourse

BNP Paribas vous donne la possibilité de choisir pour chacun de vos comptes, un tarif en fonction de votre activité en Bourse : Start, Active ou Essentiel.

L'offre Bourse « Essentiel » pour les clients peu actifs en Bourse

	Agence	Internet
	BOURSE ESSENTIEL	
Valeurs cotées en Bourse / Frais de courtage		
Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles		
Frais fixes	4,15 €	Gratuit
+ Commission proportionnelle		
jusqu'à 8 000 €	1,36 %	–
de plus de 8 000 € à 50 000 €	1,10 %	–
de plus de 50 000 € à 150 000 €	0,90 %	–
de plus de 150 000 € à 300 000 €	0,68 %	–
plus de 300 000 €	0,45 %	–
OU + Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel		
de 1 à 5 ordres	–	0,55 %
de 6 à 15 ordres	–	0,495 %
plus de 15 ordres	–	0,44 %
Minimum par ordre (frais fixes + commission)	12,45 €	7,30 €
Autres marchés étrangers		
Frais fixes	17 €	16 €
+ Commission proportionnelle Europe	1,50 %	0,48 %
Autre place internationale	1,70 %	0,48 %
Minimum par ordre (frais fixes + commission)	40,90 €	–

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

• Droits de garde

Les **droits de garde** sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **frais fixes**, définis à partir du nombre de lignes présentes dans votre portefeuille à cette date (seules les lignes non exonérées, non débitrices et non enregistrées au nominatif pur sont retenues pour le calcul de la commission proportionnelle et des frais fixes).
- **commission proportionnelle**, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions établies à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente (en excluant de la moyenne les trimestres avec une commission nulle résultant de l'absence de titres), y compris si au 31 décembre l'année de l'année précédente le portefeuille est vide ou n'est composé que de lignes exonérées.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Commission proportionnelle autres valeurs	
jusqu'à 50 000 €	0,28 %
de plus de 50 000 € à 100 000 €	0,23 %
de plus de 100 000 € à 150 000 €	0,17 %
plus de 150 000 €	0,09 %
+ Droit fixe par ligne de portefeuille	
Au porteur	4,80 €
Nominative	12 €
Nominative pure sur PEA ou PEA PME-ETI	31,50 €
En dépôt à l'étranger	14,10 €
Minimum de facturation par compte	29,90 €

• Frais de gestion annuels

- Compte d'instruments financiers (CIF) 15 €
Gratuit si au moins un ordre d'achat en Bourse ou une souscription d'OPC exécuté dans l'année civile
- Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou Plan d'Épargne en Actions PME-ETI (PEA PME) 15 €

• Transfert de titres hors BNP Paribas (CIF et PEA ou PEA PME)

- Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France 12 €
- Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger 41 €
- Minimum de perception sur un PEA ou PEA PME 61 €

Les offres Bourse « Start » et Bourse « Active » pour les clients actifs en Bourse

	Internet	
	BOURSE START	BOURSE ACTIVE
	Si vous effectuez plus de 4 ordres par an et des ordres d'un montant ≤ 3 000 €	Si vous effectuez plus de 8 ordres par an et pour des ordres d'un montant > 3 000 €
Frais de courtage Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	5,99 €/ordre jusqu'à 1 500 € 10,99 €/ordre jusqu'à 3 000 € 0,48 % au-delà	17,99 €/ordre jusqu'à 8 000 € 0,35 % au-delà
Autres places : Commission additionnelle NYSE et NASDAQ Francfort, Milan, Londres, Zurich et Madrid Autres marchés	+ 15,00 € + 25,00 € + 0,55 % avec un minimum de 100 €	
Droits de garde (gratuits pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite)	Sur titres vifs : une commission proportionnelle : 0,288 % par an jusqu'à 150 000 € (gratuits au-delà) proratisé au nombre de mois sans ordre exécuté + frais fixes par ligne de portefeuille : gratuit pour les lignes au porteur, 7,32 € par ligne de dépôt à l'étranger, 31,50 € par ligne pour les valeurs au nominatif pur ; minimum de facturation de 28,80 € pour la partie titres vifs avec un maximum de perception de 500 € Sur OPC : Commission proportionnelle par an : < 50 K€ : 0,28 % 50 K€ - 100 K€ : 0,23 % 100 K€ - 150 K€ : 0,17 % > 150 K€ : 0,09 % Frais fixes par ligne de portefeuille : Au porteur 4,80 € min par compte 29,90 €	
Abonnement mensuel	Gratuit	8 € / mois sauf si 1 ordre titre vif exécuté le mois précédent
Frais de gestion annuels	Gratuit si plus de 4 ordres sur titres vifs exécutés par an sinon 75 €	Gratuit si plus de 8 ordres sur titres vifs exécutés par an sinon 150 €

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

• Tarification spécifique

- Commission additionnelle pour les ordres transmis par téléphone (plateforme Net Bourse⁽¹⁾) + 11,90 € / ordre
- Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées 0,10 % min 150 €

Le montant maximum d'un ordre passé par Internet est de 50 000 € sous réserve de provision disponible.

(1) Accès à la plateforme téléphonique Net Bourse du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 17h au 01 43 63 12 12 (numéro non surtaxé).

• Transferts

Transfert de titres français ou étrangers vers un autre établissement en France (par ligne)	25 €
Transfert de titres français vers un autre établissement hors de France (par ligne)	25 €
Transfert de titres étrangers vers un autre établissement hors de France (par ligne)	50 €

• Opérations Or

Achat et vente d'or, en pièces ou lingots :	
- Commission sur le montant brut de la négociation	2,50 %
- Minimum de perception par ordre	40 €/ordre
- Une commission en euros, vient s'ajouter aux frais repris ci-dessus de notre intermédiaire.	
- D'autres frais annexes (Sac scellé, Frais d'expertise, Réfection de bulletin) peuvent être facturés par notre intermédiaire et viendront s'ajouter au montant de la transaction.	

• Autres services

• Changement d'offre de Bourse

Gratuit pour le premier changement annuel	120 €
--	-------

• Mise de valeur au nominatif

Frais fixes par ligne de titres	50 €
---------------------------------	------

• Dématérialisation de titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres	150 €
---------------------------------	-------

• Récupération de la retenue à la source ou de prélèvement de titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres	25 €
---------------------------------	------

• Service Plus-Values

Comprend un relevé mensuel et une attestation annuelle des cessions et plus-values, une aide à la déclaration d'impôts n° 2074	
- Adhérent Panorama	Gratuit
- Non-adhérent Panorama, par an	75 €

• Convention de conseil en investissement

Gratuit

• Dates de valeur

Ordre de Bourse	Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés
Ordre sur OPC	Jour d'exécution de l'ordre

• Produits et services n'étant plus commercialisés / épargne et placements financiers

Compte Weezbee, taux nominal annuel en vigueur au 01/12/2019	
0 à 11 ans, jusqu'à 1 600 €	0,75 % brut
12 à 17 ans, jusqu'à 500 €	0,75 % brut
Au-delà des plafonds ci-dessus	0,05 % brut
Vision retraite (cotisation par an)	20 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

• Assurances

• Assurance Auto	Nous consulter
• Assurance 2 Roues	Nous consulter
• Assurance Habitation	Nous consulter
• Assurance Habitation Étudiant	
- Chambre	51 € par an
- Studio	72 € par an
- Appartement 2 pièces	108 € par an
- Option "Biens confiés par l'établissement"	18 € par an
• Protection investissement locatif (assurance loyers impayés)	
Cotisation annuelle proportionnelle au montant des loyers, charges et taxes annuels	2,70 %
• Assurance scolaire (souscription à partir du 13/06/2018))	
Avec responsabilité civile	28,80 € par an
Sans responsabilité civile	13,80 € par an
• Assurance appareils nomades de la famille, Mobileo	12,90 € par mois

• Prévoyance

• Protection Accidents de la Vie (cotisation par mois)	
Offre Solo	9,90 €
Offre Couple	14,85 €
Option famille (supplément par enfant, gratuit à partir du 3 ^e)	1 €
• BNP Paribas Protection Familiale	
Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
• BNP Paribas Obsèques	
Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
• BNP Paribas Protection Vie Active (cotisation par mois)	
Tarifs variables en fonction des options choisies	de 9,50 € à 37 €

• Santé

• BNP Paribas Protection Santé	
Tarifs variables en fonction du niveau de couverture choisi et de l'âge	Nous consulter
• Crystal Studies	
Tarifs variables en fonction du niveau de couverture choisi et de l'âge	Nous consulter

• Assurances liées à des produits bancaires

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :	
Assurance des instruments de paiements et des effets personnels :	
BNP Paribas Sécurité	26,50 € par an
BNP Paribas Sécurité Plus	36,50 € par an
• Assurance de compte	
Assurcompte	12 € par an
Assurcompte Plus	30,70 € par an
• BNP Paribas Protection Budget (proportionnel au capital garanti, par an)	0,80 %

Réalisez un Diagnostic Prévoyance personnalisé avec votre Conseiller BNP Paribas. C'est gratuit et sans engagement.

Produits et services n'étant plus commercialisés / assurances et prévoyance

Protection Accidents de la Vie (souscription jusqu'au 05/11/2017) (cotisation par mois)

Offre Solo	9,90 €
Offre Couple	17,80 €
Option famille (supplément par enfant, gratuit à partir du 3 ^e)	1 €

BNP Paribas Protection Accidents 2

Offre Solo	8,50 € par mois
Offre Couple	16 € par mois
Option famille (supplément pour les enfants)	1 € par mois

Assurance appareils nomades du foyer

Mobileo 2	7 € par mois
Mobileo (jusqu'en février 2020)	9,90 € par mois

BNP Prévoyance et BNP Prévoyance Plus

(tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge) Nous consulter

Téléassistance Aveilla 35,12 € par mois

Protection juridique BNP Paribas (cotisation par an, selon les options choisies) Nous consulter

BNP Paribas Sécurité option Famille 40 € par an

BNP Paribas Sécurité Plus option Famille 54 € par an

BNP Protection Accident
(cotisation par mois, selon formule choisie et nombre d'assurés) de 8,50 € à 49,50 €

Relais Obsèques (cotisation par mois, selon formule, option choisies et votre âge) Nous consulter

Option Prévoyance Nous consulter

Assurbudget (cotisation par an) :	Option 1	24,39 €
	Option 2	48,78 €
	Option 3	73,18 €

Assurfutur (cotisation par semestre) :	Option 1	15,24 €
	Option 2	19,82 €
	Option 3	24,39 €

Assurevenus (cotisation par an) 18,29 €

Assurpel (cotisation par an) 18,29 €

Assurpep (cotisation par an) 18,29 €

Protection Habitat (anciennes formules) :

Frais d'installation 145 €

Abonnement mensuel (à partir de) :

Formule Essentielle	32,60 €
Formule Confort	38,60 €
Formule Confort +	44,60 €

Assurance scolaire (cotisation par an) souscrit jusqu'au 30/04/2018

Avec responsabilité civile	28,40 €
Sans responsabilité civile	13,40 €

Protection Épargne (cotisation par contrat et par mois)

Protection PEL, CEL, Livret de Développement Durable et Solidaire, Compte Épargne, LEP ou Livret A 3 €

Protection Placements (Multiplacements 2), Plan Épargne Actions ou Compte d'Instruments Financiers 5 €

Protection Compte (adhésion jusqu'au 16/09/2018) 2,80 € par mois

AUTRES SERVICES

• **Les Servissimes** (services à la personne, cotisation par an) 81,60 €
Service plus commercialisé depuis le 01/04/2019

• **Protection Habitat Télésurveillance⁽¹⁾**
Frais d'installation : 145 €
Abonnement mensuel (à partir de) : 32,70 €

• **Protection Habitat Vidéosurveillance⁽¹⁾**
Abonnement mensuel (à partir de) 12,99 €

SUCCESSIONS

Les frais de traitement sont calculés en fonction du montant des avoirs à date du décès, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

• **Succession nationale**
Montant des avoirs jusqu'à 200 € **Gratuit**
De 201 € à 3 000 € 90 €
Au-delà de 3 000 € 90 € + 1 % (maxi 750 €)

• **Succession internationale**
Frais de traitement d'un dossier 250 € + 0,50 % (maxi 3 500 €)

• **Autres frais**
Frais de gestion au-delà d'un an (cotisation par an) 60 €
Frais d'expertise Selon frais engagés

(1) PROTECTION 24, filiale de BNP Paribas, est titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-041-2112-12-11-20130362101 délivrée le 12/12/2013 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient". Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n° 162.00.31. Protection 24, S.A. au capital de 3 672 000 euros - RCS 420 127 128 BLOIS - Siège social : 628, Avenue du Grain d'Or - 41350 VINEUIL.

Les prestations de service de Protection 24 n'ont pas pour objet de remplacer un contrat d'assurance. Aussi, il appartient au Client de souscrire les assurances propres à le garantir de tous les risques que peuvent encourir son site et ses biens mobiliers.

Liste nationale des Services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) :

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte :

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) :

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire.

Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) :

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention :

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Autres services bancaires

Opérations au crédit du compte

Versement d'espèces :

Le compte est crédité du montant d'un versement d'espèces.

Réception d'un virement :

Le compte est crédité du montant d'un virement.

Remise de chèque(s) :

Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèques.

Opérations au débit du compte

Émission d'un virement non SEPA :

Le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros).

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) :

Le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Émission d'un chèque de banque :

Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par la banque.

Paiement d'un chèque :

Le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement.

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) :

Le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier.

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) :

Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte.

Remboursement périodique de prêt :

Le compte est débité, à l'échéance convenue dans le contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque :

Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence.

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) :

Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Frais bancaires et cotisations

Cotisation à une offre groupée de services :

Le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services.

Cotisation carte :

Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte.

Droits de garde :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :

Le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance.

Frais de location de coffre-fort :

Le compte est débité des frais de location d'un coffre-fort.

Frais de mise en place d'un virement permanent :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent.

Frais d'émission d'un chèque de banque :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un chèque de banque.

Frais d'envoi de chéquier :

Le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers.

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire.

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèques.

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chéquiers.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée.

Frais par opposition à tiers détenteur :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure des collectivités territoriales, établissements publics locaux et d'autres catégories d'organismes pour l'obtention de sommes qui leur sont dues.

Frais par saisie-attribution :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due.

Frais par saisie administrative à tiers détenteur :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due.

Frais par virement occasionnel incomplet :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes.

Frais par virement permanent :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant.

Frais de recherche de documents :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

Intérêts débiteurs :

Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :

Le compte est débité des frais perçus par la banque qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet.

Pour toutes définitions complémentaires, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/>).

INTERMÉDIATION EN ASSURANCE

BNP Paribas distribue des contrats d'assurance en qualité de courtier ou de mandataire.

- BNP Paribas, en qualité de courtier, propose les contrats d'assurance de plusieurs entreprises d'assurance, et notamment des contrats :
 - **d'assurance vie et/ou de capitalisation** avec : Axa France Vie, Axa Life Europe Limited, Axa Wealth Europe Luxembourg, Cardif Assurance Vie, Cardif Vie Luxembourg, Generali Luxembourg, Generali Vie France, La Mondiale Europartner, La Mondiale Europartner Luxembourg, Lombard International Assurance SA, Sogelife ;
 - **d'assurance des personnes** avec : APRIL International Assistance, APRIL International Expat, Axa Assistance France, AXA Assurances IARD Mutuelle, Axa Corporate Solutions Assurance, Axa France Vie, Axa France, AXA France IARD, Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, CNP Assurances, Euler Hermes Crédit France, Euler Hermes Recouvrement France, Europ Assistance France et Europ Assistance, Filassistance International, Financial Insurance Company limited, Groupama Gan Vie, Malakoff Médéric Prévoyance, Mondial Assistance France, Solucia PJ ;
 - **d'assurance contre les accidents de la vie quotidienne** avec : Axa Assistance France Juridica, Axa France Vie, Cardif Assurance Risques Divers, Chubb Insurance Compagny of Europ, Inter Partners Assistance.
- La Banque, en qualité de mandataire d'assurance, est liée :
 - à Cardif IARD par un contrat exclusif pour les contrats d'assurance automobile, assurance moto, assurance scolaire, protection juridique et pour des contrats multirisques habitation ;
 - à AXA France IARD et AXA Assurances IARD Mutuelle par un contrat non exclusif pour les contrats d'assurance [dommages aux biens, risques techniques, responsabilité civile, automobile - marchandises transportées, construction, protection juridique], SATEC, Société anonyme de Transactions et Courtage, peut éventuellement intervenir dans l'opération en qualité de mandataire d'assurance de AXA France IARD /AXA Assurances IARD Mutuelle pour cette opération.
- En cas de réclamation relative à la distribution du produit d'assurance, le Client peut recourir à la procédure "Résoudre un litige" définie ci-après. Si cette réclamation concerne spécifiquement le contrat d'assurance, le Client peut s'adresser au gestionnaire du contrat d'assurance s'il existe ou à l'assureur dont les coordonnées et les modalités de réclamation et de recours sont mentionnées dans les conditions générales d'assurances ou dans les notices d'information remises lors de l'adhésion ou de la souscription.

RÉSOUTRE UN LITIGE

En premier recours

L'agence

Le Client peut contacter directement son conseiller habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé), par courrier ou par la messagerie intégrée à son espace personnel sur le site Internet mabanque.bnpparibas⁽¹⁾

Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet mabanque.bnpparibas⁽¹⁾

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement⁽²⁾, BNP Paribas communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

En dernier recours amiable

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients⁽³⁾ ;
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement⁽²⁾.

Le Médiateur auprès de BNP Paribas doit être saisi en français (sous peine d'irrecevabilité) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires, ainsi que sur tout autre produit distribué par la banque, dont les litiges portant sur la commercialisation des produits d'assurance⁽⁴⁾ :

- soit par voie postale :

Médiateur auprès de BNP Paribas
Clientèle des particuliers
TSA 62000
92308 Levallois-Perret Cedex
- soit par voie électronique : <https://mediateur.bnpparibas.net>⁽¹⁾

Le Client peut retrouver la Charte de la médiation sur le site du Médiateur :

<https://mediateur.bnpparibas.net>⁽¹⁾. Elle peut aussi être obtenue sur simple demande écrite.

La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi exclusivement⁽⁵⁾ pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX :

- soit par voie postale :

Le Médiateur
Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
- soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF⁽¹⁾

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation :

- soit par voie postale :

Le Médiateur de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09
- soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org⁽¹⁾

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

(1) Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alertes par SMS. (2) Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire. (3) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation. (4) Sont exclus les litiges qui relèvent de la politique générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement. (5) Si une convention de coopération est signée entre le Médiateur de l'AMF et le Médiateur auprès de BNP Paribas, les litiges relevant exclusivement du domaine du Médiateur de l'AMF pourront alors être traités, soit par le Médiateur auprès de BNP Paribas, soit par le Médiateur de l'AMF, en fonction du choix du Client. Ce choix étant définitif pour le litige étudié.

Notes

**Pour toute information,
BNP Paribas est à votre disposition :**



votre conseiller sur sa ligne directe
(numéro non surtaxé)



réclamation/exécution du contrat :
Contactez votre agence (numéro non
surtaxé disponible sur mabanque.bnpparibas*)



votre Centre de Relations Clients

3477

Service gratuit
+ prix appel



le site mabanque.bnpparibas*



votre appli "Mes Comptes"
smartphones et tablettes

*Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité,
hors coût de communication ou de fourniture d'accès
à Internet et hors alertes par SMS.

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020, modifiables
à tout moment, sous réserve du respect des
dispositions contractuelles et de la réglementation
en vigueur. Ils sont exprimés TTC.

Ce document est imprimé sur du papier certifié.



BNP PARIBAS

**La banque
et l'assurance
d'un monde qui change**